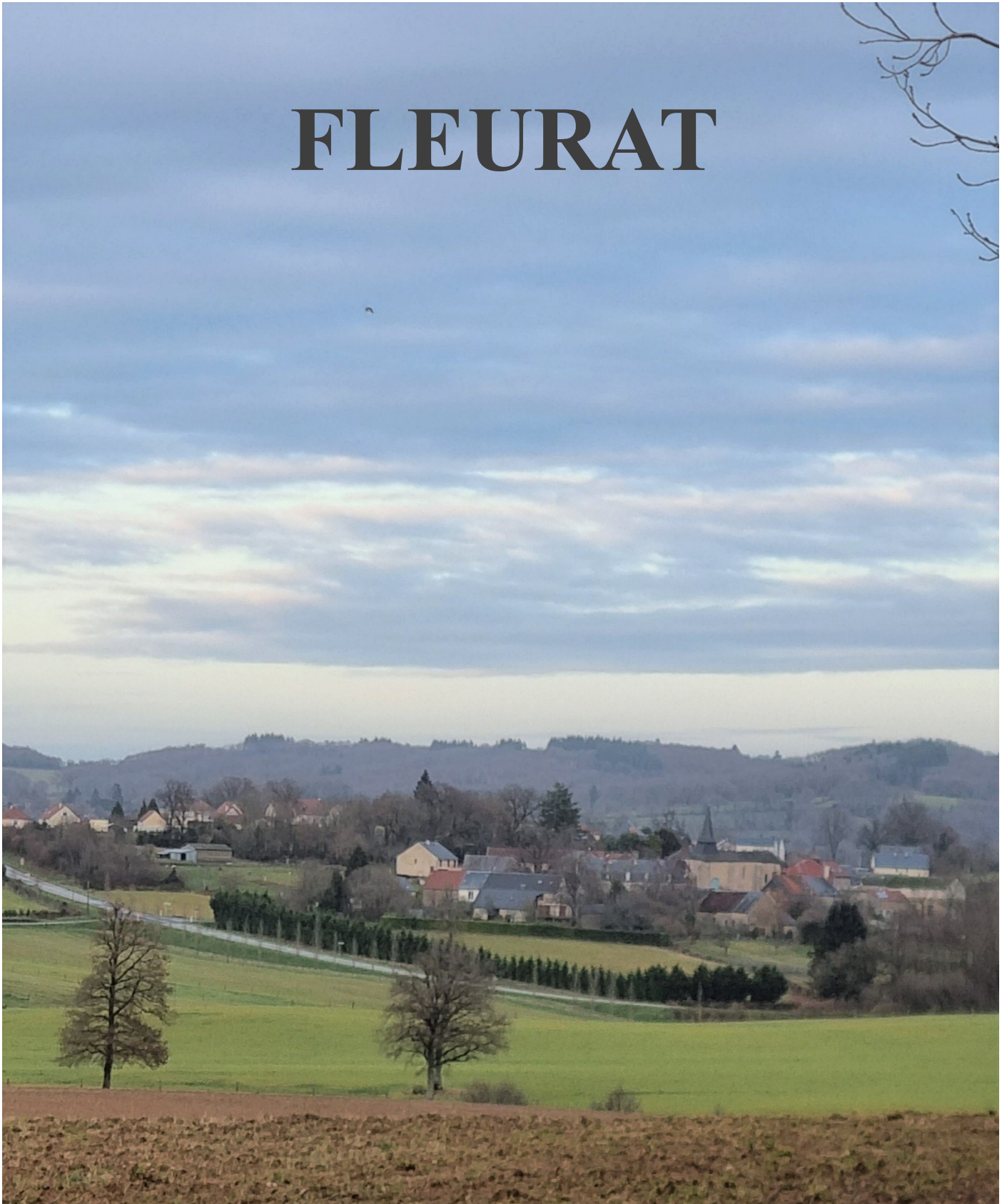


FLEURAT



BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2022

N°36

Sommaire

le mot du maire	2
vos élus	3
au fil du registre du conseil municipal	4 à 13
les travaux	14 à 16
le recensement de la population	17
les associations	18 à 20
vos démarches	21
les entreprises	22-23
les déchets	24
victimes	25
repas à domicile	26
état civil	27
page pratique	28

rédaction, édition : mairie de fleurat - 23320

bulletin municipal janvier 2022 n ° 36

le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Nous venons de tourner la page de l'année 2021, marquée encore une fois par cette pandémie de COVID 19 qui a bouleversé toutes nos libertés et notre convivialité. Malgré la mise en place de la vaccination, la protection reste de vigueur et notamment pour nos aînés et les plus fragiles.

Je voudrais tout d'abord féliciter ici tous les conseillers et adjoints (es) ainsi que nos agents toujours disponibles et présents à mes côtés pour défendre l'intérêt général de notre commune.

Je ne peux pas passer sous silence la disparition prématurée de notre adjoint et ami Michel ainsi que beaucoup d'autres personnes de Fleurat, mes pensées vont à toutes leurs familles.

2021 a vu la concrétisation de notre chantier de rénovation dit « des trois maisons » qui est déjà en location. Les travaux de voirie Pradeau-les Boueix, les Petites et Grandes Loges ont été réalisés, l'atelier communal est en cours de travaux pour une livraison mi 2022.

Les aides de l'Etat, de la Région et du Département nous ont été profitables, de nouvelles demandes sont en cours pour 2022 (2^{ème} tranche de l'atelier, grange « Labrousse », voirie les Parinauds) voir comptes rendus des différents conseils.

Un autre chantier est engagé dans l'urgence sur notre cimetière qui arrive à saturation avec la reprise de concessions « en l'état d'abandon ». Après un recensement méticuleux, cette procédure réglementée longue de 3 années permettra le temps de la réflexion à chacun. Notre colombarium a d'ores et déjà été agrandi cette année.

En 2022, doit également voir le jour le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Com-Com Bénévent-Grand-Bourg qui sonnera la disparition de notre carte communale. C'est une réduction d'emplacements pour les constructions neuves qui se profile sur Fleurat, malgré nos positions fermes sur ce sujet.

Le recensement de la population de la commune est prévu cette année, merci de répondre aux sollicitations de notre agent recenseur.

Pour cette nouvelle année, j'espère que nos associations pourront à nouveau reprendre leur rôle d'animation de notre commune, pour cela nous les soutiendrons.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal, une bonne et heureuse année 2022, à vous et à toute votre famille.



Nathalie BARRAT



Frédéric JEANROT
3ème adjoint



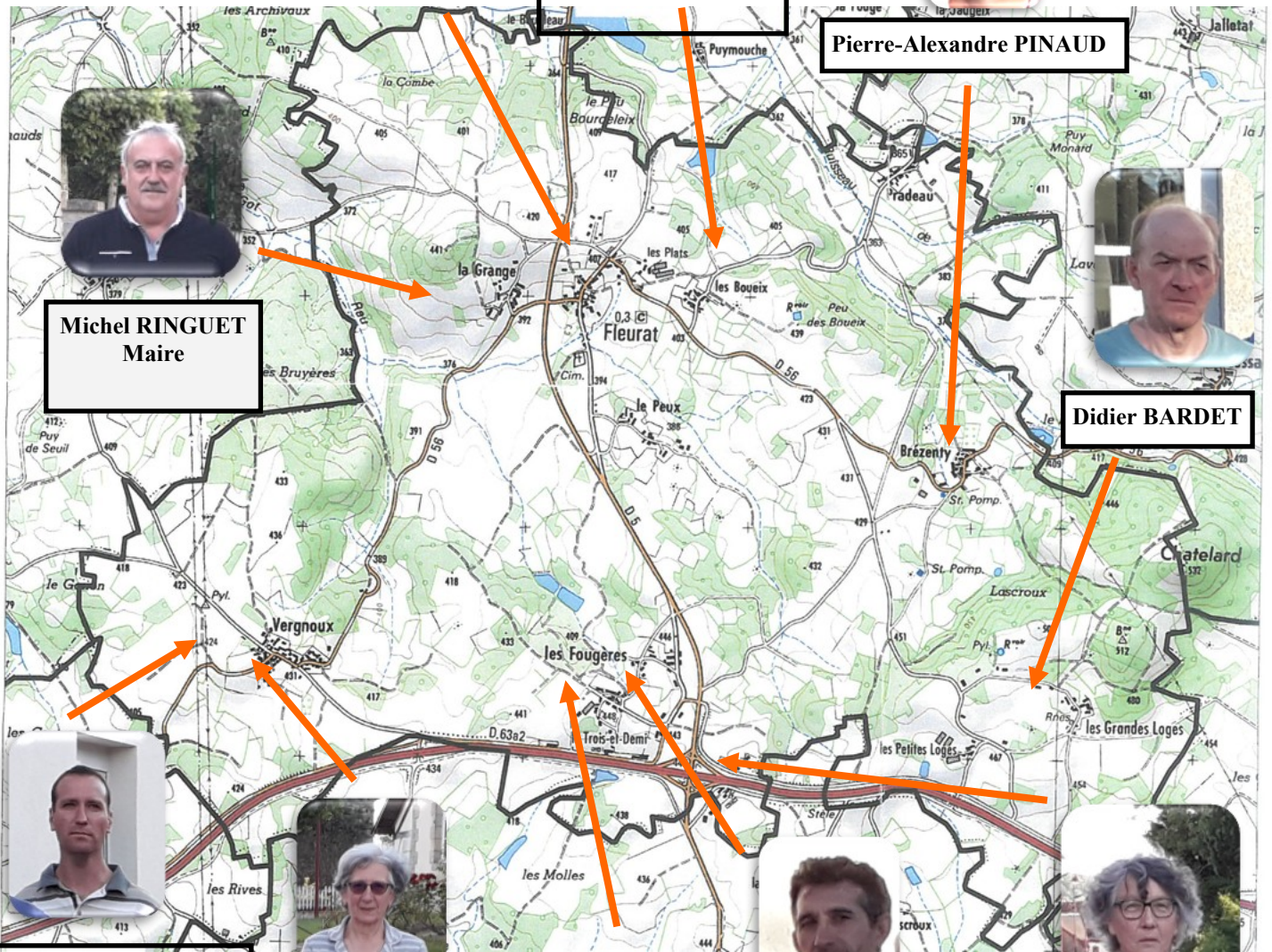
Pierre-Alexandre PINAUD



Didier BARDET



Michel RINGUET
Maire



Alexandre GIVERNAUD



Jacqueline BONNAVAL
2ème adjointe



Jean-Luc JOFFRE



Carlos AFONSO



Danielle MONTENON
1ère adjointe

au fil du registre du conseil municipal

10 mars 2021



*Des fleurs qui s'ouvrent en mars,
On n'en a que le regard (proverbe)*

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2021

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, adjointes, MM. GIVERNAUD, JEANROT, JOFFRE, PINAUD

Excusés : M. BARDET, pouvoir à M. RINGUET, M. AFONSO, Mme BARRAT

Monsieur GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance.

Objet : modification des statuts du SDEC

Le conseil accepte les modifications statutaires du SDEC avec l'ajout d'un chapitre mobilités durables (compétence optionnelle) – au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) – au titre des infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.

Objet : vente d'une partie de chemin au village du Vergnoux

Madame BONNAVAL quitte la salle pendant cette délibération.

Suite à l'avis défavorable du conseil lors de la réunion du 9 décembre 2020, madame BONNAVAL a modifié sa demande d'acquisition d'une partie de chemin au village du Vergnoux. Un avis favorable a été émis pour l'acquisition de la partie allant jusqu'au droit de la parcelle C 368.

Objet : renouvellement de la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention entre le Centre de Gestion et la commune. Le CDG offre une mission d'information et de multi-fonds au profit des collectivités et des agents ainsi qu'une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Objet : adressage

Il est demandé au cadastre de porter les numéros 9, 11,13, 16, 18, 20, 22 rue de la Liberté respectivement aux parcelles A 1926, A 1925, A 1901, A 1921, A 1922, A 1923, A 1924, et le n° 30 bis les Fougères, à la parcelle B 1703.

Objet : transformation d'une grange en atelier, demande de subvention, plan de financement

Le montant des travaux à prendre en compte est de 50 200,92 € HT soit 60 241,10 € TTC. Le montant de la subvention DETR demandé est de 20 080,37 €, de la DSIL 10 040,18 € du Boost'Comm'une 9 390,00 €.

Objet : avenant n°1 lot 2 - démolitions maçonnerie VRD

Lors de la démolition de la 3^{ème} maison, des fissures ont été constatées de part et d'autre du pignon de la maison LABROUSSE. Il a été demandé à l'entreprise de chiffrer deux tirants métalliques afin de resserrer les longs pans. L'avenant est accepté pour un montant de 1 936,60 € HT soit 2 323,92 € TTC.

5

Objet : avenant n°2 lot 2 - démolitions maçonnerie VRD

Des fissures sont aussi apparues sur le pignon de la maison acquise à madame KONSTANT, l'avenant 2 est accepté pour un montant de 1 073 € HT soit 1 287,60 € TTC pour la pose de tirants et d'une moins-value sur la démolition partielle d'un mur en pierres sèches.

Objet : maisons mitoyennes, déclaration de sous-traitance

Le conseil émet un avis favorable à la demande de sous-traitance du lot1 déplombage émise par l'entreprise Dijon BTP au profit de l'entreprise GAVANIER pour un montant de 4 695,25 € HT.

Objet : travaux

Le devis de l'entreprise le Confort En Marche pour le remplacement de la chaudière au 2, route de Brézenty est accepté pour la somme de 2 453 € HT. Le devis d'un montant de 8 462,38 € HT de l'entreprise LAFONT pour le remplacement des baignoires en douches aux logements 2 et 4 route de Brézenty est retenu. L'adjoint technique a sollicité le conseil pour l'acquisition d'une remorque afin de transporter le tracteur tondeuse. Après un état des lieux sur toute la commune, plusieurs devis sont demandés pour l'acquisition de pancartes.

7 avril 2021



*Cherche un arbre et laisse- lui
t'apprendre le calme.
(Eckhart Tolle)*

Date de convocation du conseil municipal : 29 mars 2021

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, adjointes, MM. AFONSO, JEANROT, JOFFRE, Mme BARRAT

Excusés : M. BARDET pouvoir donné à M. RINGUET, MM. GIVERNAUD, PINAUD.

M. AFONSO a été désigné secrétaire de séance

6

Objet : approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs des budgets principal et CCAS sont approuvés par le conseil municipal et les comptes de gestion dressés par le receveur municipal concernant l'exercice 2020 sont acceptés sans observation.

Budget principal

section de fonctionnement :

dépenses : 181 851,13 €, recettes : 271 608,26 €

section d'investissement :

dépenses : 165 625,68 €, recettes : 101 028,23 € restes à réaliser : 49 863,70 €

L'excédent des exercices antérieurs est de 857 171,57 €

Budget CCAS : dépenses : 0 €, recettes : 0 €

L'excédent des exercices antérieurs est de 333,53 €

Objet : taux d'imposition 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les taux suivants :

- taxe foncière bâtie : 35 % (commune et département regroupés)
- taxe foncière non bâtie : 75 %

ce qui porte le produit fiscal attendu à 83 259 €.

Objet : vote des subventions 2020

Les subventions sont votées à l'identique comme en 2020 sauf pour l'association Agir pour le patrimoine qui est en suspens.

Objet : élection d'un troisième adjoint

Monsieur Frédéric JEANROT est élu troisième adjoint après avoir obtenu 7 voix sur 8.

Objet : indemnité de fonction du 3^{ème} adjoint

Monsieur Frédéric JEANROT troisième adjoint percevra une indemnité égale à 4.95 % de l'indice brut terminal.

Objet : demande de subvention boost'comm'une

Une subvention d'un montant de 9 390,00 € est sollicitée auprès du conseil départemental pour le financement des travaux de transformation d'une grange en atelier dont le montant des travaux HT de la première tranche est de 50 200,90 €.

7

Objet : transfert de la compétence « Autorité Organisation de la Mobilité » à la communauté de communes

Le conseil approuve le transfert de cette compétence à la communauté de communes Bénévent – Le Grand-Bourg dès le 1^{er} juillet 2021.

Objet : demande d'acquisition d'un délaissé de voirie rurale

Le conseil municipal décide de demander l'aliénation par enquête publique de cette partie de domaine public au profit de monsieur PERGAUD. Les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de publicité et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente est fixé à 1 € le m².

Objet : avenant n°1 lot 3 – couverture ardoises zinguerie – réhabilitation des trois maisons

Il a été demandé à l'entreprise LEPRAT de chiffrer le remplacement d'un chevron de rive comprenant la dépose, la pose du chevron, la pose d'une rive en terre cuite et reprise de la toiture. L'avenant est accepté pour un montant de 732,50 € HT soit 879,00 € TTC.

22 juillet 2021



Un bleuet est de trop dans un champ de blé, et pourtant, qui peut nier que c'est à lui que celui-ci doit son éclat.

(Constantijn Huygens)

Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2021

8

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. BARDET, GIVERNAUD

Excusés : MM. AFONSO, JOFFRE, PINAUD, Mme BARRAT

Monsieur GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance

Objet : vente d'une partie de domaine public à Pradeau

L'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie de domaine public a été réalisée du 10 mai au 25 mai inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de cette partie de délaissé de voirie au profit de monsieur PERGAUD. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette aliénation ainsi que sur le document établi par monsieur CHAIGNEAU. Les frais de géomètre, de publicité, d'enquête publique, de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Objet : désignation d'un délégué au syndicat gartempe-sédelle

Monsieur GIVERNAUD représentera la commune auprès de ce syndicat.

Objet : redevance télécoms 2021

Le montant de la redevance due par Orange pour occupation du domaine public communal est de 715,69 €.

Objet : subvention exceptionnelle à l'association Amicale Fleuratoise

Madame Aurélie LAVAUD, présidente de l'association doit suivre une formation afin de pouvoir exploiter la licence IV appartenant à la commune. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association afin de l'aider au financement de cette formation d'un coût de 590 €.

Objet : loyer 1 rue Etienne Louis Genty

Ce bâtiment sera disponible à la location à partir du mois d'octobre, le montant du loyer est fixé à 380 €, charges non comprises.

Objet : convention entretien et surveillance de l'assainissement non collectif entre la commune et la communauté de communes

Les conditions techniques et financières proposées par Evolis 23 pour l'entretien et la surveillance de ce dispositif d'assainissement non collectif ainsi que la répartition à 50/50 de la charge financière afférente à l'entretien sont acceptées.

Objet : devis éclairage public lotissement des Parinauds

Le devis établi par le SDEC d'un montant de 3 578,09 € HT est accepté.

Objet : atelier

Une relance auprès de l'entreprise DIJON BTP va être faite pour les travaux de démolition intérieure. Ensuite le dossier d'assainissement sera déposé auprès des services d'Evolis. Monsieur CHEVREUIL sera contacté pour établir le devis.

7 octobre 2021



L'automne est un deuxième printemps, où chaque feuille est une fleur.
(Albert Camus)

Date de convocation du conseil municipal : 30 septembre 2021

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. AFONSO, BARDET, GIVERNAUD

Excusés : MM. JOFFRE, PINAUD, Mme BARRAT

Monsieur AFONSO a été désigné secrétaire de séance

Objet : lancement de la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, lors d'un état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté qu'un nombre conséquent de sépultures se trouvent à l'état d'abandon : elles paraissent délaissées, ce qui nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

La concession funéraire est un droit d'usage du terrain communal, acquis par un acte de concession ; les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par les articles L-2223.17, L-2223.18 et R-2223.12 à R-2223.23 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La procédure de reprise exige le respect absolu des conditions, formalités et délais de procédure détaillés dans les articles cités ci-dessus.

En résumé, la première étape conduit à établir, pour chaque concession concernée, un procès-verbal de constat d'abandon, en présence, si possible, des ayants droit ou des personnes chargées de l'entretien de la concession. La deuxième étape, trois ans plus tard, est l'établissement d'un second procès-verbal de constat d'abandon quand la concession est toujours abandonnée.

La troisième étape est la décision de reprise ou non, par délibération du conseil municipal. Si oui, un arrêté du maire prononce la reprise. Enfin la quatrième étape est la reprise matérielle de la concession par la commune.

En considérant tous ces éléments et en tenant compte du fait que le cimetière va manquer de place pour répondre aux demandes de la population dans les années à venir, le conseil municipal décide d'engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Fleurat.

Objet : demande de rétrocession de concession

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier de M. et Mme T., qui demandent la rétrocession de la concession de 9m² achetée en 2005. Il est décidé de racheter cette concession au prix de 90 €.

Objet : consultation des entreprises, analyses des offres pour l'aménagement de l'éclairage public au lotissement des Parinauds

Le Syndicat des Energies de la Creuse, par convention de co-maîtrise d'ouvrage du 17/11/2017 a lancé une consultation pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public du lotissement des Parinauds. L'ouverture des plis a eu lieu le 29 septembre dans les locaux du SDEC, L'offre la moins disante est celle de SPIE pour un montant de 3 089,63 € HT soit 3 155,09 € TTC que le conseil décide de retenir.

Objet : devis démolition des constructions à l'arrière de la grange cadastrée B 1278

L'offre de monsieur PINARD pour le démontage des tuiles et de la charpente, la démolition des murs, l'enlèvement des gravats et l'arrachage de la haie est accepté pour un montant de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC.

Objet : convention entretien et surveillance de l'assainissement non collectif du lotissement des Parinauds

Les conditions techniques et financières proposées par Evolis 23 pour l'entretien et la surveillance de ce dispositif d'assainissement non collectif sont acceptées.

Objet : redevance assainissement

Cette redevance sera applicable au 1^{er} janvier 2022 et concernera les locaux reliés à l'assainissement individuel regroupé du lotissement les Parinauds à savoir :

18 et 20 rue Jules Marouzeau, 2 chemin de la Tonnelle, 1 et 7 rue Etienne Louis Genty, 1,4,6,8, chemin des Parinauds.

11

La redevance assainissement sera composée de deux parties :

- une part fixe équivalente au forfait de l'abonnement eau potable
- une part variable fixée sur la consommation, tarifée à 70 % du prix du m³ d'eau potable.

Objet : demande d'acquisition de terrain au lotissement

Un avis défavorable a été rendu suite à cette demande bien spécifique.

Objet : travaux de bâtiments

Le projet datant de 2019 pour la transformation de la grange située chemin des Parinauds en habitation est maintenu. Un devis va être demandé pour faire démolir la grange attenante ainsi que le garage situé rue Etienne Louis Genty.

Pour l'atelier, des devis vont être demandés pour la réalisation d'un escalier et de l'assainissement.

Objet : signalisation sur la D 56

Deux panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h, au Vergnoux, sur la D 56, sont souhaités. C'est l'UTT de La Souterraine qui gère cette route départementale.



*Soleil d'hiver, bientôt levé, bientôt
couché et caché (proverbe)*

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2021

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. AFONSO, BARDET, JOFFRE, PINAUD, Mme BARRAT

Excusé : M. GIVERNAUD

Madame MONTENON a été désignée secrétaire de séance

Objet : reconduction du dossier de demande DETR, transformation d'une grange en logement 12

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de reconduire ce dossier pour l'année 2022 en réactualisant le chiffrage.

Le montant des travaux s'élève à 269 600,00 € HT soit 323 520,00 € TTC

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 21 121,00 € HT soit 25 345,20 € TTC.

La consultation n'a pas été lancée pour la mission SPS, on peut l'estimer à environ 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC,

La consultation n'a pas été lancée pour le bureau d'études, on peut l'estimer à environ 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC

Le montant de l'ensemble des diagnostics est estimé à 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC

L'option poêle à granulés a été retenue dans ce projet soit 4 500,00 € HT et 5 400,00 € TTC

Le financement peut donc s'établir ainsi :

Coût HT de l'opération299 921,00 €

Coût TTC de l'opération 359 905,20 €

subvention DETR 104 972,35 €

subvention DSIL..... 45 807,33 €

Subvention région Nouvelle Aquitaine

Appel à projet ruralité 50 000,00 €

Autofinancement de la commune..... 99 141,32 €

Objet : transformation d'une grange en atelier, demande de subvention DETR et plan de financement de la 2^{ème} tranche

Monsieur le maire informe que les travaux de la première tranche sont en cours. Il reste tous les travaux d'aménagement intérieur et l'assainissement à réaliser. Des devis ont été demandés afin de pouvoir solliciter une subvention DETR sur cette 2^{ème} tranche.

Le financement peut donc s'établir ainsi pour la 2^{ème} tranche:

Coût HT de l'opération	28 670,16 €
subvention DETR	11 468,06 €
Autofinancement de la commune.....	17 202,10 €

Le début des travaux peut être prévu pour le mois de mai 2022.

Objet : budget principal, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2021, soit 190 693,02 € au chapitre 23 et 250,00 € au chapitre 20, ce avant le vote du budget primitif 2022.

Objet : travaux de voirie 2022, dossier DETR à déposer par EVOLIS

Un devis a été demandé à Evolis 23 pour la réfection de la voirie du départ de la rue Etienne Louis Genty jusqu'à l'entrée du lotissement. Le montant de la contribution restant à charge pour la commune est 8 706,47 €. Evolis 23 est chargé de déposer le dossier de demande de subvention.

Objet : demande d'échange de terrains

Un courrier va être fait aux propriétaires de la parcelle B 174 pour un échange avec la parcelle B 175 de même superficie. Les frais de notaire seront à la charge de la commune si un accord est conclu.

13

Objet : tarif eau 2022

Le conseil municipal accepte avec mécontentement cette nouvelle hausse des tarifs et demande à Evolis de maintenir les deux tranches en vigueur pour les années à venir sauf si ce n'est pas réglementaire.

Les tarifs 2022 sont les suivants :

abonnement : 78 € ; tranche de 0 à 1000 m³ : 1,63 € le m³, tranche supérieure à 1000 m³ : 1,55 € le m³.

Objet : devis branchement eau atelier

Le devis d'Evolis 23 d'un montant de 1 800,84 € est accepté.

Objet : devis crédence cuisine du logement 10 rue Jules Marouzeau

Le devis de monsieur CHEVREUIL a été examiné. Il sera demandé à l'adjoint technique s'il peut poser la crédence. En cas de réponse favorable, un nouveau devis sera demandé pour faire déplacer l'interrupteur et la prise de courant.

Objet : astreinte d'Evolis 23 les week-ends

La discussion n'a pas abouti à une solution par rapport au coût engendré sur le budget de l'eau. La question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil pour une solution en « interne ».

travaux



La réhabilitation de la maison LABROUSSE acquise par la commune est terminée. Elle a duré dix mois. Ce logement est occupé depuis le 15 novembre. Le coût total de l'opération est de 204 903.35 € HT, dont il faut déduire deux subventions :
DETR : 75 858,70 €
DSIL : 75 858,70 €.



14

La transformation de la grange des Parinauds en atelier communal se poursuit. La réfection d'une partie de la toiture a été réalisée et les travaux de maçonnerie sont en cours.



travaux



La commune a acquis 32 pancartes pour un montant de 2 065,35 € HT. Elles ont été posées par l'adjoint technique.



Les premières fleurs ont égayé la place du village du Vergnoux, suite à l'aménagement de parterres en novembre 2020.



Des travaux de réfection de la voirie des villages des Boueix, de Pradeau, des Petites et Grandes Loges ont été réalisés pour un reste à charge à la commune de 63 050,23 €.



Des travaux d'entretien et d'amélioration du confort ont été réalisés dans certains logements :

Remplacement de la chaudière au 2, route de Brézenty, gainage des cheminées aux 2 et 4, route de Brézenty, remplacement de la baignoire par un bac à douche au 4, route de Brézenty, remplacement des meubles de la cuisine et de l'électroménager au 10, rue Jules Marouzeau, ce logement étant meublé à sa mise en location.

Divers matériels ont été acquis ou renouvelés dont un broyeur : 7 896 € et une remorque : 1 800 €

travaux



Les travaux au cimetière :

Le cimetière risquant de manquer de place pour répondre à la demande de la population dans les années à venir, le conseil municipal a décidé, d'une part d'agrandir le columbarium, d'autre part d'engager une procédure de reprise des concessions apparemment en état d'abandon.

Au columbarium, neuf cases supplémentaires ont été posées pour un montant de 5 934,30 € HT. Chaque case est prévue pour le dépôt de deux urnes cinéraires. Les tarifs sont les suivants :

- concession-occupation de 15 ans renouvelable : 300 €
- concession-occupation de 30 ans renouvelable : 500 €
- ouverture de case : 30 €

Pour la procédure de reprise des concessions, après les informations affichées le 18 octobre 2021 et conformément à la réglementation, un premier constat d'état d'abandon a eu lieu le 26 novembre 2021. Comme il est indiqué à l'entrée du cimetière, tous les procès-verbaux de constat sont consultables à la mairie. Dans trois ans, un nouveau constat aura lieu ; pour les concessions restées dans le même état d'abandon, le conseil municipal pourra décider la reprise par la commune.



16



De nouvelles jardinières avec réserve d'eau ont été installées aux abords de la mairie.



Magnifique tapis de fleurs en face de l'église



Le recensement de la population



L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire.

Elle se déroulera donc **du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France, et plus précisément la population officielle de chaque commune.

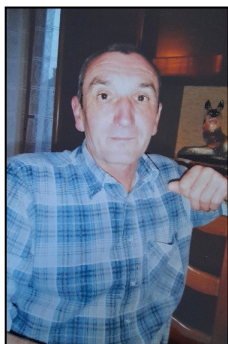
« 100 % sans contact »

Reste la collecte elle-même. Pour faire face aux éventuelles craintes des habitants, l'Insee mise encore plus que d'habitude sur un principe : « *Priorité à internet !* ». Avec cette année une nouveauté : dans les logements individuels, l'agent déposera dans chaque boîte aux lettres, une notice contenant les codes d'accès internet, permettant de répondre en ligne à l'enquête, « *100 % sans contact* ». Mais, dans les cas où la réponse par internet n'est pas possible, la collecte en porte à porte aura également lieu. Indépendamment des gestes barrières devenus habituels (en particulier le port du masque), la règle est que « *l'on n'entre pas dans le logement* ». « *L'agent peut se tenir sur le palier, à deux mètres de la personne, et lui remettre les documents* ». Pour les personnes qui ont besoin d'aide « *il sera possible de convenir d'un entretien par téléphone* ».

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Ces résultats sont très importants, car ils sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget de la commune. Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

les associations

l'amicale fleuratoise



Historiquement, la commune de Fleurat avait une amicale dite laïque en rapport avec les écoles. Créée en 1952, elle a prospéré pendant plusieurs années. Suite à la fermeture des écoles, celle-ci a connu une longue période d'interruption avant de renaître sous le nom de l'Amicale Fleuratoise, le 12 février 1997.

A ce jour, l'Amicale Fleuratoise a pour objectif de dynamiser la commune de Fleurat tout au long de l'année. L'intérêt est de faire plaisir à tous par les diverses manifestations (repas à thèmes, voyages, ...). L'organisation est semblable à celle d'un comité des fêtes.

Malheureusement, après 20 ans de présidence, Monsieur LAVAUD Michel a été emporté par la maladie le 23 février 2021. Il était président depuis le 20 octobre 2001. Il n'a jamais compté son temps pour organiser l'ensemble des manifestations dans l'objectif de ne pas décevoir ses adhérents. Grâce à Michel, la convivialité était toujours au rendez-vous. D'ailleurs, le 12 novembre 2018, son dévouement n'a pas manqué d'être récompensé par une lettre de félicitations de Madame la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu pour les services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et

Afin de perpétuer son engagement et suite aux nombreuses démissions, une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 10 juillet 2021. A l'issue de celle-ci, il a été décidé d'organiser un barbecue le 7 août 2021 dans le respect des règles sanitaires en vigueur (c'est-à-dire jauge de 50 personnes) pour réunir les adhérents. L'assemblée générale s'est déroulée le 27 novembre 2021 à la salle polyvalente de Fleurat. Le bilan financier a été présenté par la trésorière et voté à l'unanimité. Ensuite

Le nouveau bureau est le suivant :

- Madame LAVAUD Aurélie, présidente
- Monsieur RAMEIX Damien, vice-président
- Madame LAVAUD Julie, secrétaire
- Madame DEMARTY Karine, secrétaire adjointe
- Madame MOUTEAU Tatiana, trésorière
- Monsieur ARSENDEAU Michel, trésorier adjoint
- Madame BARRAT Nathalie, chargée des comptes
- Monsieur GODARD Michel, chargé des comptes
- Monsieur BRY Michel, membre
- Madame LAFOREST Annie, membre
- Madame IMBERT Marie-France, membre
- Madame RINGUET Michèle, membre
- Madame BERGER Marie-Claude, membre

les manifestations de l'année 2022 :

- 6 février : concours de belote
- 20 mars : randonnée pédestre
- 17 avril : foire aux plants
- 1er mai : loto
- 28 mai : repas entrecôte frites
- 25 juin : voyage organisé aux Marais Poitevin
- 10 juillet : brocante
- 03 septembre : repas moules frites
- 17 septembre : voyage organisé à Romagne
- 15 octobre : repas tartiflette

A ce jour, le nombre d'adhérents est de 65, il ne cesse d'augmenter. L'association est heureuse d'accueillir des adhérents de tout âge. Ces derniers peuvent être des habitants de la commune ou extérieurs à celle-ci. Si vous souhaitez rejoindre l'Amicale Fleuratoise, nous vendons des cartes d'adhérents au prix de 7,50 € par personne jusqu'au 31 Janvier 2022 inclus. Vous pouvez passer votre commande auprès d'Aurélie LAVAUD au 06.69.94.44.71 ou de Julie LAVAUD au 06.99.25.20.60. Pour suivre nos aventures, rendez-vous sur notre page facebook Amicale Fleuratoise. Pour nous reconnaître, les membres du bureau ont décidé de créer un logo que vous verrez ci-dessous.

Au nom de l'Amicale Fleuratoise, je tenais à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

Aurélie LAVAUD, Présidente.



Nous ne garderons pas un bon souvenir de l'année 2021.

Six mois sans cours... En juillet et août, nous avons pu nous retrouver pour danser durant deux après-midi. En septembre, reprise des cours hebdomadaires mais hélas "pass sanitaire obligatoire" les effectifs sont à la baisse.

L'année 2022 ne peut être que meilleure. Depuis septembre, en plus du cours hebdomadaire, un atelier de danse est proposé le premier samedi de chaque mois. Un stage, sous la conduite d'une animatrice de Poitiers aura lieu les 4 et 5 juin 2022.

Les cours et l'atelier sont toujours gratuits. N'apportez que votre joie, bienveillance et plaisir de partager.

La Présidente,
Chantal BARDET



Image de Christine GREBONVAL

l'acca



L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 13 juin 2021 où a été évoquée la gestion générale de l'association (bilan financier, lâchers de gibiers...).

Le renouvellement du bureau a eu lieu et 2 nouveaux membres ont été élus. Le nombre d'adhérents est stable.

Au cours de la saison écoulée, les dégâts liés à la destruction des cultures par les sangliers sont limités.

La fédération départementale des chasseurs a attribué 35 bracelets chevreuils pour la saison 2021-2022 (à l'identique par rapport à la saison précédente). Lors du tir d'été, 5 chevreuils ont été tués.

A cette date, 11 sangliers ont été tués en battue. Les lâchers de perdreaux et de faisans s'élèvent à 300 pièces, ils ont eu lieu à intervalle régulier.

Des battues aux nuisibles sont toujours organisées le dimanche matin à compter du mois de janvier, on note une forte recrudescence de renards.

Le traditionnel concours de pétanque qui attire un nombre de plus en plus important de joueurs n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire pour la deuxième année consécutive.

Les dates à retenir :

- concours de pétanque le 7 août 2022 après-midi si la situation sanitaire le permet
- assemblée générale le 26 juin 2022

Le Président
C. BADOUILLE

Belles réussites des actions de Fleur de lire en 2021 malgré le virus !



Le concert du 20 juillet à l'église, dans le cadre du festival Cordes et Compagnie, a enthousiasmé plus de 70 personnes, grâce au talent du Duo Double Cordes [Marie Nouhaud à la contrebasse et Jean Pierre Nouhaud au violoncelle]. Il restera inoubliable, grâce à ses interprètes, remarquables par leur chaleur humaine comme par leur virtuosité.

Le samedi 2 octobre, pour Coquelicot, une bonne trentaine de spectateurs a pu apprécier Victor Cova Correa. Cet artiste, avec son cuatro, a aussi interprété quelques chansons vénézuéliennes magnifiques. Ce spectacle de grande qualité a bénéficié d'une aide bienvenue du Conseil départemental de la Creuse.



« Livres en fête », nouvelle initiative de Fleur de Lire, eut lieu les 20 et 21 novembre et attira plus de 50 personnes. Cette braderie a été organisée grâce au don exceptionnel de la famille de l'ancienne présidente de notre association, Muriel Chaix, et de plusieurs autres fleuratois ; qu'ils en soient tous remerciés !

L'atelier scrabble reprit le 17 août, puis les 7 et 28 septembre, 19 octobre, 9 et 30 novembre, 21 décembre, réunissant quelques personnes de Fleurat et des environs dans une ambiance sympathique et bienveillante.

La vie statutaire de l'association : l'assemblée générale 2020 s'est réunie le 15 juin 2021 ; celle de 2021 sera convoquée dans les meilleurs délais, courant février 2022 si possible.

Les projets : selon les décisions de juin, Fleur de Lire prévoit en 2022 diverses animations, si la situation sanitaire le permet. Le 12 février à 15 h, un diaporama et une causerie sur le désert du Sahara, par Anne Arnold qui en a effectué deux traversées ; en mars ou avril, une présentation des « Oiseaux de nos campagnes » par Jean Michel Bienvenu, ornithologue.

D'autres projets seront proposés à la prochaine assemblée générale : en mai Coquelicot, un concert en juillet dans le cadre de Cordes et Compagnie, en août un rallye à la découverte des beautés naturelles de Fleurat, ainsi que d'autres surprises pour le second semestre.

La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis matins de 9 h à 12 h hors jours fériés pour lire sur place ou emprunter des documents (livres, CD, DVD), consulter Internet..

Intégrée au réseau de la bibliothèque départementale de la Creuse elle bénéficie de son service de réservations sur un catalogue de 150 000 documents : <https://biblio.creuse.fr>, n'hésitez pas à le consulter !

Un décret oblige son accès avec le passe sanitaire (bientôt vaccinal) et avec les précautions d'usage (port du masque à partir de 6 ans, désinfection des mains, distanciation). Néanmoins l'équipe bénévole reste disponible pour du portage à domicile pour toutes les personnes empêchées, quelle que soit la cause de leur empêchement. Pour parler clair, si vous n'êtes pas vacciné, vous pouvez bénéficier de ce service sans aucun souci. Pour toute demande, merci d'appeler Marie Pascale Bonnal, de préférence au 06 33 52 39 52 (ou 05 55 51 05 35).



La Présidente,
M.P. BONNAL

Listes électorales 2022 : vous pouvez encore vous inscrire



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Vous pouvez le faire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Les délais sont les suivants pour les élections de cette année :

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Les prochaines élections auront lieu :

Pour les présidentielles : les 10 avril et 24 avril 2022

Pour les législatives : les 12 et 19 juin 2022

21

Urbanisme

A compter du 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables...) sous forme dématérialisée à l'adresse mail : autorisation.urbanisme.fleurat@gmail.com.

Les communes dont l'instruction est assurée par les services de l'État, comme Fleurat, devront temporairement imprimer les dossiers reçus par voie électronique et continuer à les envoyer à la DDT par voie postale. La commune devra accuser réception de la demande par voie dématérialisée (Art. R.423-1 CU) : accusé d'enregistrement électronique (lecture), accusé de réception électronique (récépissé de dépôt cerfa).

Le recensement citoyen

Vous allez avoir 16 ans : pensez au recensement. Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche doit s'effectuer à partir du 16ème anniversaire et au plus tard dans les trois mois suivants. À l'issue de cette démarche, la mairie vous remet une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

les entreprises



Dépannage et rénovation de A à Z

- DOUCHE À L'ITALIENNE
- SALLE DE BAIN
- CUISINE

Un seul interlocuteur pour vos travaux :
plomberie, électricité, cloisons, peinture, faïence et revêtements de sol

L'artisan Plombier
07 86 16 91 31
Yannick Jennes - 5, Brezenty - Fleurat
lartisanplombier@orange.fr

CHEVREUIL THIERRY

CHAUFFAGE
ELECTRICITE - PLOMBERIE

Le Trois et Demi - 23320 FLEURAT
05 55 80 41 17 - 06 86 67 34 92

tout faire . s

Saillant Tony
saillant.tony@gmail.com

Électricien, plombier, plaquiste 06.62.64.24.72

22

GAEC DES LOGES, horticulture
6 les Petites Loges
06.67.20.24.04



Entreprise Philippe POUPARD
Vente de plaquettes forestières
06.22.57.11.15



Sylvie MORET
2 Le Trois et Demi
05.55. 41.01.10

Justine LARAUD élevage de bovins hereford.
Vente de viande en direct. Renseignements et
réservations au 06.02.23.98.71 ou sur ma page
facebook : Justine Ptitgoutte



Lolita Poupard, Ecurie de la Grange
Pension pour chevaux

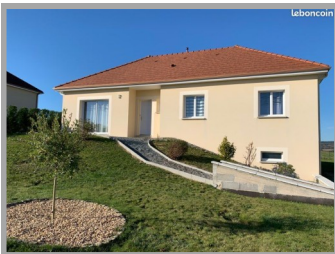


Karine DEMARTY
4 les Boueux,
06.29.05.91.64
ka.demarty@gmail.com



Claude ROUYERE
05.55.80.38.34 ou 07.86.20.02.20

Didier MARCILLAUD, magnétiseur
2 La Grange
05.55.80.28.55



Location de nuitées
dans le bourg
06.31.29.55.14



Gîte de Brézenty
06.62.56.44.12

23



Meublé de tourisme Les Fougères
06.63.08.29.27

Chambres d'hôtes,
dans le bourg
06.85.41.49.06



Camping des Boueux
09.63.61.23.80



les déchets

La collecte des déchets, les bons gestes

Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour.

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, **vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte**, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web début 2022, et aussi sur les calendriers distribués dans les boîtes aux lettres.

Sortir les bacs remplis (mais sans débord).

Une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein !** Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

En cas de débords, comment faire ?

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches situés au Trois et Demi avec votre carte d'accès Evolis 23. Le tambour a une capacité de 30 litres.

Si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac, directement auprès de la Ligne Info Déchets par mail ou via le site internet.

>> www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs/

L'accès aux déchèteries se fait grâce à la carte Evolis 23

Dès maintenant, pensez à emmener votre carte pour y accéder.

Les visites ne sont pas comptabilisées et restent gratuites, le contrôle d'accès servant à réguler les entrées, sécuriser les sites et empêcher l'accès aux non usagers d'Evolis 23.



Stop aux dépôts sauvages

Tout dépôt sauvage de déchets entraîne une contravention de 2ème classe donnant lieu à une amende de 150 à 450 €



Être accueilli(e), aidé(e), accompagné(e)

Intermède 23 :

Accueil de jour anonyme spécialisé; écoute, accompagnement, orientation, soutien. Guéret 05 55 41 73 46 intermede@comiteaccueilcreusois.fr

Aravic-France victimes-23 :

Accueil, écoute, informations sur les droits des victimes, aide dans les démarches, orientation, soutien, accompagnement dans la procédure.. Cité Administrative, Guéret, 05 55 52 39 81 ou 06 40 15 40 75 aravic23@wanadoo.fr

CIDFF :

Centre d'information sur le droit des femmes ; information sur les droits, juriste formée à l'accueil des femmes victimes de violences, orientation, entretiens par téléphone. Permanence à la CAF, Guéret. 05 55 52 99 41 ou 07 70 11 31 72 cridff23@wanadoo.fr

Conseil départemental :

Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie : écoute, accompagnement dans les démarches, accueil, orientation, aide aux procédures et liens avec les forces de l'ordre et les travailleurs sociaux. 05 44 30 25 11 ou 06 79 83 81 13 ou contacter vos assistants sociaux de secteur au sein de la Direction des actions sociales de proximité. 05 44 30 25 02 oserdemander@creuse.fr

Faire face aux cambriolages :

Cela peut paraître évident, mais n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. En outre, ne laissez pas vos clés sous votre paillason, dans votre boîte aux lettres, dans un pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser vos fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique et ne laissez pas dans votre jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Ne laissez pas une personne inconnue entrer chez vous sans valider son identité ; si vous l'autorisez à entrer, ne la laissez pas toute seule dans une pièce et placez en lieu sûr vos cartes de crédit, montres, bijoux, etc. Photographiez vos objets de valeur et gardez bien leurs factures pour être sûrs d'être indemnisés en cas de problème.

Si vous êtes victime d'un cambriolage, que devez-vous faire ?

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie . Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'**éléments d'identification** comme le type de véhicule utilisé par vos agresseurs, leur langage, leur signalement, les vêtements qu'ils portent, etc.

Une fois les constatations faites, allez déposer plainte à la gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité, déclarez le vol à votre assureur.

Les dangers d'Internet :

Les arnaques sur internet ont pour objectif de collecter vos informations personnelles telles que vos mots de passe, votre numéro de carte de crédit ou encore identifiants bancaires qui seront utilisés à des fins criminelles
→ Si vous recevez un email de la part de votre banque, assurance ou opérateur téléphonique, contactez directement le service client pour vous renseigner. Examinez le domaine (partie droite à partir de l'arobase) de l'adresse électronique qui vous a adressé le message.

Ex : Les e-mails officiels de la DGFIP utilisent des adresses dont le domaine est @dgfip.finances.gouv.fr. Un courriel marqué "DGFIP" envoyé depuis tout autre domaine est frauduleux.

→ Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé.

les repas à domicile

*Service de repas à domicile
des cantons de Bénévent-l'Abbaye
le Grand Bourg et Saint Vaury*

Menu à la carte comprenant pour 8.80 € :

Un potage ou une salade
Une entrée (3 choix)
Une viande ou poisson (3 choix)
2 légumes (4 choix)
Fromage (3 choix)
Dessert (3 choix)
1/2 pain



pour les tarifs s'adresser à l'association

Vous pouvez commander autant de repas que vous le souhaitez, qu'importe la durée. Les régimes sans sel, sans sucre, sans sauce sont possibles. ainsi Ces repas préparés sont conditionnés en barquettes et livrés froids à raison de 3 fois par semaine sur chaque secteur, permettant ainsi la distribution de plateaux pour tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations :  05.55.80.38.20

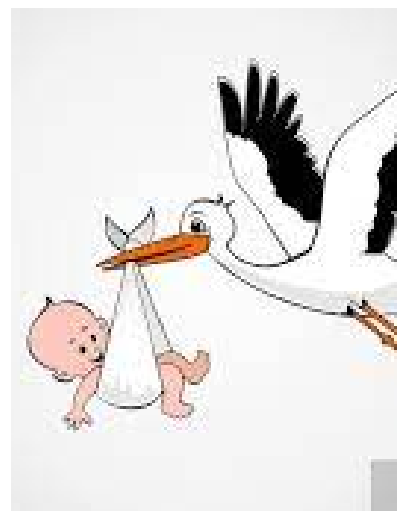
06.81.64.00.12

mairie de Fleurat

naissances

Leia, Mila BANCELIN née le 29 mai 2021 à Guéret

Louis, Didier, Gilles VERNET, né le 31 mai 2021 à Guéret



PACS



PAJOT Mickaël et PACCAULT Clémence se sont
pacsés le 19 novembre 2021

décès

SEPTEMBRE Gilbert, le 19 février 2021


LAVAUD Michel, le 23 février 2021

MAROT Jean-Claude, le 29 mars 2021

BERGERON Pascal, le 25 novembre 2021



contacts

 mairie : 05.55.51.00.28


adresse mail : fleurat.mairie@gmail.com

site internet : fleurat.fr


 M. RINGUET, maire : 06.13.02.87.59


 D. MONTENON 1^{ère} adjointe : 06.61.74.95.80


 J. BONNAVAL 2^{ème} adjointe : 06.07.03.42.45


 F. JEANROT 3^{ème} adjoint : 06.86.00.26.91


Horaires du secrétariat

 Lundi de 14 h 30 à 17 h 30

 Mardi de 14 h 30 à 17 h 30

 Mercredi de 14 h 30 à 17 h 30

 Jeudi de 14 h 30 à 17 h 30

 Vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

Pour connaître vos droits et effectuer vos démarches, rendez vous sur le site de l'administration française : service-public.fr


**Dépannage réseau d'eau
EVOLIS 23 : 05.55.89.86.03
le week-end appeler les élus**

**Ordures ménagères :
Evolis 23 : 05.55.89.86.00 ou evolis23.fr**

Éclairage public

Toute personne s'apercevant d'une défaillance sur les réseaux d'électricité, peut le signaler à la mairie.

 **Gendarmerie : 17**
 **Pompiers : 18 ou 112**

 **Urgences médicales
nuit et week-end :
05.55.41.82.02**

 **SAMU: 15**

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 811 020 217

Téléphone portable perdu ou volé :

SFR 10 23

Orange 0 800 100 740

Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

Objets encombrants

Les personnes désireuses de se débarrasser d'objets encombrants peuvent les déposer :

- au centre de tri des Fougères (Noth) les mardi, jeudi, vendredi de **14 H à 18 H**
- à la déchèterie de Saint-Vaury ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de **9 H à 12 H** et le samedi de **14 H à 18 H**.
- à la déchèterie de Dun-le-Palestel ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de **9 H à 12 H**
- à Guéret ouverte du lundi au samedi de **9**

Mairie de Fleurat (23320)

Tél : 05 55 51 00 28

fleurat.mairie@gmail.com

site internet : fleurat.fr

**la CREUSE
e Département**

